

S O M M A I R E

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mars 2007 : Délibérations

MARCHES

07-84 Marchés.....

AFFAIRES JURIDIQUES

* Autorisation d'ester en justice

07-85 - Mme RAULT.....

07-86 - Constitution de partie civile.....

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

07-87 - Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Auge.....

07-88 - Etablissement Foncier de Normandie (EPFN)

PATRIMOINE

07-89 - Cession de véhicules - signatures de conventions

07-90 - Sécurisation des murs de l'Abbaye d'Ardenne -
demande de subvention.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

07-91 - Aides aux entreprises.....

07-92 - Intelligence économique - financement de l'ADIT pour le 1^{er} semestre 2007...

07-93 - Animation territoriale - prorogation de l'aide à l'ARDES

MER ET LITTORAL

* Pêche et cultures marines

07-94 - Promotion et assistance technique qualité

07-95 - Ex FRIP

EUROPE

07-96 - Europe.....

TOURISME

07-97 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

07-98 - Qualité dans le tourisme

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

* Emploi et formation dans les entreprises

07-99 - Formation des Emplois Tremplins, Contrats aidés
et Emplois Jeunes

07-100 - Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement.....

07-101 - « Emplois Tremplins » - « Adultes Relais ».....

07-102 - Programme de formation entre les besoins de main d'œuvre
des entreprises et la demande d'emploi : « une formation - un emploi ».....

* Modernisation industrielle

07-103 - Mesures en faveur de MOULINEX - requalification des sites
MOULINEX du Calvados

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

07-104 - Pays et agglomérations - investissement

07-105 - Contrat de pays - ingénierie territoriale.....

07-106 - Adhésion au Collectif Ville Campagne

07-107 - Etudes et planification - Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle.....

07-108 - Fonds d'Intervention Régional

07-109 - Maillage du territoire - avenants et attributions de subventions.....

COMMUNICATIONS

* Routes Nationales

- 07-110 - Programme routier en Basse-Normandie.....
- 07-111 - CPER - opérations complémentaires sans participation de l'Etat - déviation de Canapville

* Transports Ferroviaires

- 07-112 - Modernisation de la ligne Caen-Rennes - section Coutances - Folligny - Granville
- 07-113 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Lison - études
- 07-114 - Création d'un train de soirée Corail Intercités en semaine entre Paris et Caen
- 07-115 - Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER - Contrat annuel d'objectif 2006
- 07-116 - Service Régional de Transports Ferroviaires de voyageurs TER.....
- 07-117 - AVENIR RAIL
- 07-118 - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)
- 07-119 - Mise en place d'une exposition itinérante des photographies et de l'ouvrage-coffret mettant en valeur le patrimoine ferroviaire de la Côte Fleurie
- 07-120 - Réalisation d'une campagne de photographies et d'un catalogue sur le thème du transport ferroviaire en Basse-Normandie

* « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

- 07-121 - Ligue « Fédération Française de Cyclotourisme de Basse-Normandie ».....
- 07-122 - Association « Ville à Vélo »
- 07-123 - Association « A bicyclette »

* Technologies de l'information et de la communication

- 07-124 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie.....
- 07-125 - Information Jeunesse de Basse-Normandie et développement des TIC
- 07-126 - Couverture Haut Débit du département de la Manche

EDUCATION

- 07-127 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 07-128 - Fonds commun du service hébergement.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 07-129 - Investissement et fonctionnement.....
- 07-130 - Bourses sanitaires et sociales - recours gracieux.....

RECHERCHE - INNOVATION

- 07-131 - Transfert de technologie - innovation.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 07-132 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations
- 07-133 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 07-134 - Apprentissage
- 07-135 - Formation des demandeurs d'emploi.....
- 07-136 - Formation tout au long de la vie
- 07-137 - Mobilité internationale
- 07-138 - Dépenses spécifiques FSE
- 07-139 - Formation Professionnelle et Apprentissage - investissements.....
- 07-140 - Formation Professionnelle - marchés

CULTURE

* Création artistique et animation culturelle

- 07-141 - Soutien au spectacle vivant.....
- 07-142 - Soutien en faveur des expositions.....
- 07-143 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement.....
- 07-144 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - investissement
- 07-145 - Fonds d'Interventions Régional.....

* Musique

07-146 - Soutien à la diffusion musicale.....

07-147 - Soutien aux musiques actuelles

* Livre et lecture

07-148 - Développement des bibliothèques

07-149 - Soutien en faveur des salons du livre

07-150 - Soutien en faveur de l'économie du livre

* Audiovisuel et Cinéma

07-151 - Diffusion audiovisuelle.....

* Patrimoine

07-152 - Valorisation du patrimoine - Association CERIS.....

07-153 - Valorisation du patrimoine - Fondation du Patrimoine

07-154 - Normandie-Patrimoine

* Opérations exceptionnelles

07-155 - Opérations exceptionnelles.....

COOPERATION DECENTRALISEE

07-156 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

07-157 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORT

07-158 - Amélioration des équipements sportifs

07-159 - Aide au mouvement sportif.....

07-160 - Aide aux grands clubs régionaux - centres de formation

07-161 - Aide au sport de haut niveau - bourses aux athlètes de haut niveau

07-162 - Aide au sport de haut niveau - soutien aux pôles de haut niveau.....

07-163 - Vie associative.....

07-164 - Politique jeunesse

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

07-165 - Fonds de Minoration Foncière.....

RENOVATION URBAINE

07-166 - Communauté Urbaine de Cherbourg

07-167 - Convention ANRU - Ville de Lisieux

07-168 - Convention ANRU - Ville d'Hérouville-saint-Clair -
Pôle Régional Santé - modification

SOLIDARITE URBAINE

07-169 - Signature de sept Contrats Urbains de Cohésion Sociale.....

07-170 - Réalisation d'un atelier urbain « Santé et précarité » à Argentan

SANTE ET TERRITOIRES

07-171 - Association HANDIUNI - projet MAGESTRIA

07-172 - Actions en faveur des personnes handicapées

LOGEMENT

07-173 - Réhabilitation de l'habitat privé

ACTIONS DE SOLIDARITE

07-174 - Soutien aux actions de solidarité

ENVIRONNEMENT

07-175 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.....

07-176 - Patrimoine naturel.....

07-177 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

07-178 - Lutter contre les changements climatiques.....

07-179 - Développement durable

AGRICULTURE

* Actions territorialisées

07-180 - Filière bois - fonctionnement.....

* Développement durable des exploitations - grandes filières

07-181 - Elevage bovin - fonctionnement.....

07-182 - Production légumière et horticole - fonctionnement.....

07-183 - Agriculture biologique - investissement.....

07-184 - Agriculture biologique - fonctionnement.....

* Appui aux filières transversales

07-185 - Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement.....

07-186 - Aides aux agriculteurs récemment installés - investissement.....

07-187 - Aides aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement.....

07-188 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement.....

07-189 - Soutenir la filière équine - pôle de compétitivité.....

07-190 - Filière cheval - investissement.....

07-191 - Filière cheval - fonctionnement.....

* Productions agricoles de qualité

07-192 - Transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement.....

* Appui technique et stratégique

07-193 - Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective.....

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

07-194 - Demande de dérogation.....

PERSONNEL DE LA REGION

07-195 - Mission d'assistance technique.....

07-196 - Rémunération de formateurs.....

07-197 - Attribution de subventions aux mutuelles.....

07-198 - Attribution d'une subvention à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie.....

FONDS D'INTERVENTIONS REGIONAL

- 07-199 - Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social
Régional de Basse-Normandie
- 07-200 - Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux
Régionaux de France
- 07-201 - Association des Régions de France
- 07-201 bis - Institut de la Décentralisation

PROMOTION DE LA REGION

- 07-202 - Soutien aux manifestations culturelles
- 07-203 - Soutien aux manifestations sportives.....
- 07-204 - Soutien aux actions de solidarité
- 07-205 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

MANDATS SPECIAUX

- 07-206 - Exercice de mandats spéciaux

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-84

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-85

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Mme RAULT

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Ludivine RAULT,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-86

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Constitution de partie civile

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à informer le Tribunal compétent de la constitution de partie civile du Conseil Régional de Basse-Normandie pour obtenir réparation comme suite au vol avec destruction ou dégradation commis le 5 décembre 2006 sur l'un des véhicules loués à la société RENAULT RENT,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-87

sur la représentation du Conseil Régional : Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Auge

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, MM. SODINI et MOURARET, pour siéger au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de la « Maison de l'Emploi et de la Formation » du Pays d'Auge.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-88

sur la représentation du Conseil Régional : Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. SODINI, en qualité de 3^{ème} représentant du Conseil Régional pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, en remplacement de Mme KORO, démissionnaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-89

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président

- à procéder à la cession des trois véhicules ci-après désignés, selon les modalités définies :

- SAFRANE immatriculée 6586 YB 14 : vente à un professionnel au prix de 1 000 €,

- VELSATIS immatriculée 6874 XT 14 : en la forme d'une reprise dans le cadre d'un nouvel achat,

- LAGUNA 2 immatriculée 503 XN 14 : vente à un professionnel au prix de 4 200 € ;

- à signer :

- avec le C.R.L. Banque Multimédia, une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux à usage de bureaux situés à l'Abbaye d'Ardenne de Saint Germain la Blanche Herbe, pour une durée de 4 ans renouvelable tous les 2 ans expressément,

- avec l'Etat, une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble de bureaux situés 13 bis avenue de Saint-Ouen à Caen, pour une durée d'un an, au profit de la Direction Régionale de l'Inventaire,

- l'acte de vente au profit de Monsieur Armel Dubourg portant sur un ensemble immobilier dit « Commanderie de Courval » et référencé AN 34, AN 40, AN 42, AN 43, AN 118, AN 45, AN 116,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-90

sur le patrimoine : sécurisation des murs de l'Abbaye d'Ardenne - demande de subvention

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-703 du 18 septembre 2006, afin d'autoriser le Président à demander au Ministère de l'Écologie, une subvention au taux maximal, pour la sécurisation d'un mur d'enceinte de l'Abbaye d'Ardenne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-91

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 14 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 240 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 26 750 € pour le soutien au conseil,
- . 30 000 € pour le soutien au recrutement,
- . 214 405 € pour le soutien à l'export,
- . 183 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 14 000 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 240 000 € en avance remboursable pour deux bénéficiaires, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 6 750 € en subvention pour six bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 3,

- 20 000 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 4,

- 30 000 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 5,

- 211 405 € en subvention pour quatre bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 6,

- 180 000 € en subvention, à la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie, pour la réalisation des actions mises en œuvre par le CRES sur les exercices 2007, 2008 et 2009,

- 3 000 € en subvention aux conseillers du commerce extérieurs de Basse-Normandie, pour l'organisation du prix de la vocation internationale 2007,

- 3 000 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour le déplacement du Club CCI Entreprises à Bruxelles ;

- de proroger les délais de réalisation des programmes PRCE/PRE, de deux bénéficiaires conformément à l'annexe 7 ;

- de modifier :

- la délibération n° 07-04 du 19 janvier 2007, en remplaçant SA IMPRIMERIE LE REVEREND par SAS LE REVEREND IMPRIMEUR, appellation exacte du bénéficiaire de l'ARE, d'un montant de 500 000 €,

- la délibération n° 06-01 du 27 janvier 2006, en remplaçant SARL BLAVAIT DIDIER par SAS DIDIER BLAVAIT, appellation exacte du bénéficiaire d'un GEODE, d'un montant de 1 100 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale établie entre la Région et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour la réalisation des actions mises en œuvre par le CRES sur les exercices 2007, 2008 et 2009, en retenant le principe du désengagement définitif des cofinanceurs publics de l'opération au terme de ces trois années et la nécessité pour la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de rechercher des financements alternatifs,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 07-92

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur le développement économique : intelligence économique – financement de l'ADIT
(Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique) pour le 1^{er} semestre 2007**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Intelligence Economique » d'un montant de 38 152,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 38 152,40 € à l'ADIT, pour le soutien aux programmes d'actions d'intelligence économique à engager au cours du premier semestre 2007, soit 38,32 % du programme des dépenses éligibles ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-93

sur l'économie sociale et solidaire : animation territoriale - prorogation de l'aide pour l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2007, la durée de réalisation du programme d'action de l'ARDES, pour la mise en place dans l'Orne, de groupements d'employeurs inter associatifs, pour lequel une subvention maximale de 3 600 € a été accordée par délibération n° 06-910 du 10 novembre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-94

sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - promotion et assistance technique qualité

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la Promotion-Qualité-Valorisation, un montant global de subventions de 26 000 € réparti comme suit :

* pour le Défi des Ports de Pêche 2007 :

- 4 000 € à l'Association du Défi des Ports de Pêche de la Baie de Granville,

- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg,

- 4 000 € à l'Association Défi Grandcamp-Maisy,

- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche Saint-Vaast-la-Hougue/Val de Saire,

* pour l'organisation de la troisième édition du Salon CONCHY PECHE EUROPEEN en mars 2007 à Saint-Martin-de-Bréhal :

- 10 000 € à l'Association Conchy-Pêche ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-95

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

concernant l'aide régionale accordée à M. David RIGAULT, pour son navire « OCEANO NOX » :

- de résilier la convention du 1^{er} octobre 2002 entre le CEBANOR et M. David RIGAULT et de demander le remboursement anticipé des sommes dues ;
- d'émettre un titre de recette de 78 283 € au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention prorata temporis ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-96

sur l'europe

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes Régions d'Europe (AFCCRE) ;

- d'affecter sur l'AE « Projets européens et citoyenneté » de 450 000 € votée en 2007, un montant de 19 494 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les montants suivants :

* Hors AE

- 120 € au Cercle Permanent des Délégués Français à Bruxelles, au titre de la cotisation 2007,

- 8 072 € à l'AFCCRE, au titre de la cotisation 2007,

* Sur AE

- 18 294 € au Centre Régional Information Jeunesse, pour l'opération Bourses Jeune Europe 2007,

- 1 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation du Colloque « Carducci et Pascoli » qui se déroulera du 11 au 12 mai 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-97

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 247 152,35 € dont :

- 1 890 € pour le dossier « Etude »,
- 29 548 € pour le dossier « FACIT »,
- 85 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 114 105 € pour le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 6 000 € pour le dossier « Animations »,
- 10 609,35 € pour le dossier « Emplois » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 1 890 € à ODIT France, au titre de la cotisation, en tant que membre associé pour 2007,

* Au titre du FACIT :

- 8 000 € à la ville de Vimoutiers, pour la réalisation d'une étude de diagnostic et de faisabilité technique et financière pour le réaménagement du Musée du Camembert,

- 8 000 € à la Communauté de communes de la Côte des Isles, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une Maison de la Mer et du Nautisme à Barneville-Carteret,

- 7 176 € à l'Association Tourisme en Pays d'Auge, pour la réalisation d'une étude de stratégie territoriale,

- 3 172 € à M. Serge PINEL, pour une étude de faisabilité environnementale,

- 3 200 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie, pour la réalisation de 4 diagnostics courts,

* Au titre des Réseaux :

- 85 000 € à la FRPAT, pour la réalisation du programme d'actions 2007,

* Au titre de l'ingénierie territoriale 2007

- 31 883 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 40 000 € au Syndicat Mixte du Val de Vire,

- 9 555 € à l'Association Tourisme et Culture en Pays de Coutances, dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire,

- 30 000 € à Pays d'Auge Expansion, dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire,

- 2 667 € au Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire-Bricquebec-Saint-Sauveur-le-Vicomte-Valognes, dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire,

* Au titre des animations :

- 6 000 € à l'Association « Art et Patrimoine », pour la manifestation « Parcours d'Art 2007 »,

* Au titre de l'emploi :

- 10 609,35 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux, pour le recrutement d'un assistant de direction chargé de l'organisation et du contrôle interne (gestion et qualité) -3^{ème} année ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 21 décembre 2006 pour la ville de Vimoutiers, date de l'accusé de réception,
- 29 janvier 2006 pour la Communauté de communes de la Côte des Isles, date de l'accusé de réception,
- 1^{er} août 2006 pour l'Association Tourisme en Pays d'Auge,
- 1^{er} janvier 2007 pour ODIT France, la FRPAT, l'Association « Arts et Patrimoine », le Syndicat Mixte du Val de Vire, le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, l'Association Tourisme et Culture en Pays de Coutances, Pays d'Auge Expansion, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire-Bricquebec-Saint-Sauveur-le-Vicomte-Valognes,
- 7 janvier 2007 pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-98

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 62 145,39 € dont :

- . 7 194 € pour le dossier « Projets Territoriaux »,
- . 9 667 € pour le dossier « Tourisme Social »,
- . 45 284,39 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant global de 141 659 € dont :

- . 85 674 € pour le dossier « Normandie Qualité Tourisme »,
- . 250 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,
- . 55 735 € pour le dossier « Projets Interrégionaux » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du budget de la Région :

* Au titre du Tourisme Handicap :

- 4 521,40 € à la Cité de la Mer, pour la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les publics sourds et malentendants,

- 15 500 € à M. Thierry MINOT, pour la création de deux meublés Clévacances accessibles aux personnes handicapées,

- 2 453,08 € à M. Noël OZENNE, pour la création d'un gîte accessible aux personnes handicapées,

- 5 803,06 € à M. et Mme HERVIEU, pour la création d'une chambre d'hôtes adaptée,

- 15 500 € à M. Régis JEANNE (Brasserie le 6 Juin), pour la mise en accessibilité du restaurant et de ses accès extérieurs,

- 1 506,85 € à Pays d'Auge Expansion, pour l'acquisition de boucles magnétiques pour les visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire du Pays d'Auge,

* Au titre des projets territoriaux :

- 7 194 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, pour l'aménagement touristique de l'A 28 - Aire des Haras,

* Au titre du Tourisme Social :

- 9 667 € à l'Association Sports et Loisirs de Mondeville, pour l'acquisition d'hébergements locatifs sur le terrain de camping « Les Peupliers » situé à Merville-Franceville ;

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 85 674 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre de l'opération « Normandie Qualité Tourisme »,

- 250 € à l'Association Nationale Tourisme et Handicap (ATH), au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2007,

- 55 735 € à l'Association des Chemins du Mont-Saint-Michel, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 5 décembre 2006 pour l'Association Sports et Loisirs de Mondeville,

- 1^{er} janvier 2007 pour l'Association Tourisme et Handicap, le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel » et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie,

- 17 janvier 2007, pour la Cité de la Mer et M. Thierry MINOT,

- 19 janvier 2007, pour M. Noël OZENNE,

- 1^{er} février 2007 pour M. Régis JEANNE (Brasserie le 6 Juin) ;

- de modifier la délibération n° 06-811 du 16 octobre 2006 comme suit :

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, concernant le dossier du Parc Naturel Normandie-Maine afin de prendre en compte les factures à compter du 29 mars 2006, date de la demande d'autorisation d'exécution de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-99

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des
Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE «Emploi et formation dans les entreprises» de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier «Formation des contrats aidés» d'un montant de 215,00 € ;

- d'affecter sur l'AE «Formation dans les entreprises et les associations» de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier «Formation des Contrats aidés et des Emplois Jeunes» d'un montant de 54 834,56 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 54 834,56 € réparti comme suit :

au titre de la formation des « Emplois Tremplins »

- 2 457,60 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la formation des contrats aidés

- 52 376,96 € conformément aux annexes 2 et 3 ;

- d'annuler l'aide de 215,00 € accordée par délibération n° 06-816 du 16 octobre 2006 à l'ADSM de la Manche, la salariée concernée ayant interrompu sa formation ;

- de déroger, pour la formation des contrats aidés, à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-100

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 190 846,67 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 190 846,67 € réparti comme suit :

- 40 596,30 € à la Société GRANDIS, dont 27 152,55 € en 2007 et 13 443,75 € en 2008,

- 7 000,00 € au Groupe BATTEUR, pour son plan de formation de commerciaux 2007,

- 36 991,20 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, dans le cadre du programme PLATO,

- 67 293,17 € à l'ANOFAB pour son plan de formation 2007,

- 38 966,00 € à l'ASFOBAT pour son plan de formation 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-101

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Emplois Tremplins » - « Adultes Relais »

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE de 5 850 000 € votée en 2005 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 20 000 €,
- sur l'AE de 6 825 000 € votée en 2006 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 18 000 €,
- sur l'AE de 7 010 000 € votée en 2006 pour « l'Aide à l'Emploi », un dossier d'un montant de 542 € ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 246 000 € pour les « Emplois Tremplins »,
- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 2 000 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,
- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant 6 000 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

au titre des « Emplois Tremplins »

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 246 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 2 000 € pour l'aide à l'ingénierie conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 6 000 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

- de modifier les délibérations suivantes :

au titre des Emplois Tremplins

* délibération n° 05-624 du 16 septembre 2005

- l'aide accordée à l'Association Office de tourisme de Fermanville (Manche) au titre du volet emploi, est ramenée à 28 000 €, la salariée recrutée étant devenue agent territorial,

* délibération n° 06-20 du 27 janvier 2006

- l'aide accordée à l'Association AGSSLI (Association de Gestion du Spectacle Son et Lumière d'Isigny-le Buat) « Les Féériques de Montgohier (Manche) au titre du volet emploi, est ramenée à 15 000 €, l'association ayant dû procéder au licenciement économique de la salariée recrutée,

au titre des Adultes Relais

* délibération n° 07-16 du 19 janvier 2007

- l'aide accordée à l'association Confédération Syndicale des Familles, Union Départementale du Calvados est ramenée à 3 328 €, l'aide initiale ayant été calculée sur un temps plein et non un temps partiel à 86%, conformément à l'annexe 2 ;

- de transférer l'aide renouvelée par délibération n° 07-16 du 19 janvier 2007 pour le poste d'animateur médiateur à l'Association MJC Maison pour Tous d'Hérouville Saint-Clair à l'Association de Gestion des Activités Populaires d'Hérouville Saint-Clair ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005 et 06-83 du 23 octobre 2006 pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emploi Jeune », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, et repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-102

sur le programme de formation entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et la demande d'emploi : « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « programme de formation pour l'adéquation des offres d'emploi des entreprises et la demande d'emploi » d'un montant de 288 982,55 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les aides suivantes :

- 6 552,00 € pour le financement d'actions individuelles, conformément à l'annexe 1bis,

- 282 430,55 € pour le financement d'actions collectives, conformément à l'annexe 2bis ;

- de modifier la délibération n° 07-19 du 19 janvier 2007 en attribuant la subvention de 4 620 € à l'AFT Formation Continue et non à l'entreprise PIEL, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'entreprises ARMATIS, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-103

sur la modernisation industrielle : mesures en faveur de MOULINEX - requalification des sites MOULINEX du Calvados

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 100 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 100 000 € à la SHEMA, pour la poursuite du programme de requalification des sites Moulinex du Calvados ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-104

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de Pays passé avec l'Association du Pays d'Auge Expansion ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 30 000 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois »,

- 272 114 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,

- 201 440 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais »,

- 156 132 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,

- 3 760 € au titre du contrat de « Pays d'Ouche »,

- 27 400 € au titre du contrat de « Pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-821 du 16 octobre 2006, concernant l'opération de réhabilitation des locaux du Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin, de la façon suivante:

- le coût HT de 483 280 € est remplacé par un coût HT éligible de 303 176 € correspondant uniquement à la création du Club House et aux aménagements des abords,

- la subvention est maintenue à 121 500 € et le taux d'intervention est porté à 40,07 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-105

sur l'aménagement du territoire : contrat de pays - ingénierie territoriale

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier « Ingénierie territoriale » d'un montant de 540 516 € ;

- d'attribuer, au titre des conventions d'ingénierie établies avec les pays, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 540 516 €, au titre de l'année 2007 conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention de préfiguration du contrat de pays et de soutien à l'ingénierie territoriale avec chacun des 13 pays,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-106

sur l'aménagement du territoire : adhésion au Collectif Ville Campagne

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Collectif Ville Campagne ;
- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 500 € ;
- de verser sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 1 500 € à l'Association « Collectif Ville Campagne », au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-107

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - attribution de subvention
pour les activités du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et Planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, pour le colloque « de l'étude des sociétés rurales à la gestion du vivant : 50 ans de savoirs confrontés », qui se déroulera du 19 au 26 septembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-108

sur l'aménagement du territoire : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 68 570 € pour le dossier « Club de Kayak - Ville de Tourlaville »,
- 429 000 € pour le dossier « centre socioculturel » - Ville de Ouistreham,
- 25 000 € pour le dossier « Camion-cuisine » - Banque alimentaire de la Manche ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 68 570 € à la Ville de Tourlaville, pour la réhabilitation des locaux du Club de Kayak de mer du Nord-Cotentin, soit un taux d'intervention de 38,07 % pour un montant de travaux retenu de 180 104 €,
- 429 000 € à la Ville de Ouistreham, pour la création d'un centre culturel sur le site de la « Ferme du Pavillon », soit un taux d'intervention de 13 % pour un montant total de travaux retenu de 3 300 000 € HT,
- 25 000 € à la Banque Alimentaire de la Manche, pour l'acquisition d'un camion-cuisine, soit un taux d'intervention de 67,3 % pour un montant d'investissement de 37 147 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-109

sur le maillage du territoire : avenants et attributions de subvention

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux contrats « Pôle Intercommunal » des Communautés de communes de Cambremer, Coeur Côte Fleurie, Pays d'Auge Dozuléen, Vallée de l'Ouve, les Pieux, Cerisy la Salle, Côte des Isles, Cingal et Domfrontais et « Ville Régionale » de la commune de Lisieux ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

* 2 823 438 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 222 424 € pour la Communauté de communes de Bayeux Intercom,
- 600 000 € pour la Communauté de communes Evrecy Orne Odon,
- 34 000 € pour la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie,
- 379 800 € pour la Communauté de communes du Pays d'Auge Dozuléen,
- 330 710 € pour la Communauté de communes de Cerisy,
- 105 769 € pour la Communauté de communes des "Pieux",
- 100 000 € pour la Communauté de communes « Entre Plage et Bocage »,
- 7 978 € pour la Communauté de communes de Ducey,
- 840 000 € pour la Communauté de communes du Pays Fertois,
- 202 757 € pour la Communauté de communes de la Vallée du Sarthon,

* 823 481 € pour le dossier contrat « Ville régionale » dont :

- 144 000 € pour la commune de Port-en-Bessin - Huppain,
- 179 481 € pour la commune d'Avranches,
- 300 000 € pour la commune de Saint-Vaast-la-Hougue,
- 200 000 € pour la commune de Bagnoles-de-l'Orne ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions générales du règlement des subventions d'investissement adopté le 20 décembre 2001 concernant l'attribution par délibération n° 05-29 du 11 février 2005, des subventions suivantes :

- 150 000 € à la Commune de Touques pour l'aménagement des abords de la Mairie,
- 30 134 € à la Commune de Thaon pour l'aménagement de l'entrée nord et de la rue Bigard, accordées par délibération n° 05-29 du 11 février 2005,

et en conséquence de prolonger d'un an, le délai imparti pour commencer les travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-110

sur les communications : Routes Nationales - Programme routier en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un crédit global de 19 381 800 € à l'Etat, correspondant aux 7 opérations routières figurant en annexe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-111

sur les communications : CPER - opérations complémentaires sans participation de l'Etat - déviation de Canapville

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € au Conseil Général du Calvados, au titre de la participation 2006 de la Région à la déviation de Canapville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-112

**sur les transports ferroviaires : modernisation de la ligne Caen-Rennes, section
Coutances - Folligny - Granville**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 25 615 000 € à RFF, au titre de la participation de la Région aux travaux de modernisation de la section Coutances - Folligny - Granville (phases 4 et 5) sur le périmètre de la RFF. Cette subvention sera versée entre 2007 et 2010, voire 2011, la date de versement du solde dépendant de l'établissement du relevé des dépenses finales, conformément aux dispositions de la convention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-113

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Lison - études

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 200 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes » d'un montant de 70 446,22 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 70 446,22 € à la SNCF, pour la réalisation des études relatives à la modernisation de la gare de Lison ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-114

sur les transports ferroviaires : création d'un train de soirée Corail Intercités en semaine entre Paris et Caen

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Train Caen-Paris » d'un montant de 1 033 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 1 033 000 € à la SNCF, pour la participation de la Région au financement de la création d'un train entre Caen et Paris et correspondant à environ 36,4 % des charges prévisionnelles.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire dont l'échéancier de versement est prévu dans la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-115

sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER - Contrat annuel d'objectif 2006

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF l'avenant n° 3 au contrat annuel d'objectif 2006 du Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER. Les charges prévues dans cet avenant seront facturées dans le cadre du compte de facturation définitif 2006,

- et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-116

sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de voyageurs TER

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer le dossier « Convention TER » ouvert par délibération n° 07-26 du 19 janvier 2007, de 627 330 € sur le chapitre 938 financé par l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007 ;

- de modifier la délibération n° 07-26 du 19 janvier 2007 en ramenant à 39 872 670 €, la subvention de 40 500 000 € attribuée à la SNCF, au titre de la contribution prévisionnelle 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 22 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-117

sur les transports ferroviaires : Avenir Rail

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Divers/Subventions et Adhésions » de 30 000 € votée en 2007, un dossier « Associations » d'un montant de 5 000 € ;
- de renouveler l'adhésion de la Région à l'Association Avenir Rail ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association Avenir Rail, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-118

sur les transports ferroviaires : Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Divers/Subventions et Adhésions » de 30 000 € votée en 2007, un dossier « Associations » d'un montant de 14 577,48 € ;
- de renouveler l'adhésion de la Région au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 14 577,48 € à l'Association GART, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-119

sur les transports ferroviaires : mise en place d'une exposition itinérante des photographies et de l'ouvrage-coffret mettant en valeur le patrimoine ferroviaire de la Côte Fleurie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Communications » d'un montant de 8 655,10 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 8 655,10 € à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI), pour le projet d'exposition itinérante « photographies - stations ferroviaires de la Côte Fleurie » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-120

sur les transports ferroviaires : réalisation d'une campagne de photographies et d'un catalogue sur le thème du transport ferroviaire en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Communications » d'un montant de 57 713,10 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 57 713,10 € à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI) pour la réalisation de photographies et d'un catalogue sur le thème du ferroviaire en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-121

**sur les communications : « La Basse-Normandie - une Vélo-Région » - Ligue
« Fédération Française de Cyclotourisme de Basse-Normandie »**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Vélos-Urbains » de 2 000 000 € votée en 2007, un dossier « Vélo-Région - Fédération française de cyclotourisme » d'un montant de 1 150 € ;

- sur l'AE « Vélos-Urbains » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier « Vélo-Région - Fédération française de cyclotourisme » d'un montant de 1 500 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes, à la Ligue « Fédération Française de Cyclotourisme de Basse-Normandie » :

** sur le chapitre 908 du Budget de la Région,*

- 1 150 € pour l'acquisition de vélos et accessoires. La subvention s'élève à 50 % de la dépense subventionnable estimée à 2 300 € maximum,

** sur le chapitre 938 du Budget de la Région,*

- 1 500 € pour les dépenses de personnel. La subvention s'élève à 50 % de la dépense subventionnable estimée à 3 000 € maximum ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution des subventions correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-122

**sur les communications : « La Basse-Normandie - une Vélo-Région » - Association
« Ville à Vélo »**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Vélos-Urbains » de 2 000 000 € votée en 2007, un dossier « Vélo-Région - Ville à Vélo de Caen » d'un montant de 18 750 € ;

- sur l'AE « Vélos-Urbains » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier « Vélo-Région - Ville à Vélo de Caen » d'un montant de 10 000 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes, à l'Association « La Ville à Vélo » de Caen :

** sur le chapitre 908 du Budget de la Région,*

- 18 750 € pour l'acquisition de vélos et accessoires. La subvention s'élève à 50 % de la dépense subventionnable estimée à 37 500 € maximum,

** sur le chapitre 938 du Budget de la Région,*

- 10 000 € (subvention forfaitaire) pour le fonctionnement de son activité ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-123

sur les communications : « La Basse-Normandie - une Vélo-Région » - Association « A Bicyclette »

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Vélos-Urbains » de 2 000 000 € votée en 2007, un dossier « Vélo-Région - Alençon » d'un montant de 5 282,88 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 5 282,88 € à l'Association « A bicyclette » basée à Alençon, pour l'acquisition d'une machine à graver les vélos ainsi que les charges d'installation, les accessoires et les frais de communication. La subvention s'élève à 75 % de la dépense subventionnable estimée à 7 043,84 € maximum ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-124

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge le programme complémentaire de formation des animateurs des EPN décrit ci-dessous, pour un montant prévisionnel de 270 000 € :

- Le porteur de projet s'engage à présenter un plan de formation de l'animateur ;
- Il choisit, en concertation avec son employé, la ou les formations adaptées, en utilisant, le cas échéant, le guide de formation élaboré par le CREPNBN ;
- Le porteur de projet sollicite l'aide régionale, s'il le souhaite, en déposant un dossier comprenant :
 - . Présentation de l'organisme de formation
 - . Le contenu de la formation
 - . La durée et le coût total de la formation
 - . Les raisons principales pour le choix
 - . L'adéquation avec les besoins en formation de l'animateur
- L'aide régionale complémentaire est attribué à l'employeur, sous forme d'une bourse, à hauteur de 80% et plafonnée à 5500 € par animateur (emplois pérennisés) à condition que le programme et le référentiel de formation proposé par le porteur soit validé par la Région. Ce financement sera limité au nombre d'emplois prévu au début du projet, le document de référence étant la réponse à l'appel à projets ;
- La prise en charge de la formation de la Région sera utilisable :
 - . En une seule fois, en optant pour une formation lourde;
 - . En choisissant plusieurs formations plus courtes ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € au Centre des Technologies Nouvelles (CTN), pour mener à bien les missions confiées au Centre de Ressources EPNBN ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-125

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Information Jeunesse et développement des TIC

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 47 982 €, sur un montant éligible de 72 352,52 €, au Centre Régional d'Information Jeunesse - Basse-Normandie, pour le démarrage du projet « L'information jeunesse et le développement des TIC » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-126

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Couverture haut débit
du département de la Manche**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la première tranche de versement, une subvention de 1 300 000 € au Syndicat Mixte Manche Numérique pour la « couverture en haut débit du département de la Manche » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-127

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de diminuer :

- le dossier ouvert pour la création d'une école de boulangerie au lycée « François Rabelais » à Hérouville-Saint-Clair de 17 248,90 € sur le chapitre 902 financé par l'autorisation de programme votée en 2005 pour l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement,

- le dossier ouvert pour le lancement d'une étude destinée à la construction d'une plate-forme de travail en sécurité pour les élèves des sections logistiques et du bâtiment de 20 000 € sur le chapitre 902 financé sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007 ;

• d'affecter :

→ sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 70 000 € pour la rénovation de la chaufferie de la rue Saint-Patrice au lycée « Alain Chartier » à Bayeux,
- 135 000 € pour la restructuration du service de restauration avec une extension de la salle à manger au lycée « Charles de Gaulle » à Caen,
- 15 000 € pour complément d'étude pour la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au lycée « Jean Rostand » à Caen,
- 15 000 € pour complément d'étude pour la réfection de couverture et de façades au lycée « Laplace » à Caen,
- 180 000 € pour des travaux sur les menuiseries extérieures et les couvertures au lycée « Salvador Allende » à Hérouville Saint Clair,
- 150 000 € pour le lancement de la construction d'un service de restauration au lycée « Albert Sorel » à Honfleur,
- 15 000 € pour complément d'étude pour la réfection des installations de la distribution électrique au lycée « Paul Cornu » à Lisieux,
- 100 000 € pour la rénovation des sanitaires et l'adaptation des locaux à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au lycée « Jules Verne » à Mondeville,
- 50 000 € pour l'extension et la rénovation de la vie scolaire, la création d'une salle d'études et du bureau de l'assistante sociale au lycée « Marie Curie » à Vire,
- 375 000 € pour la restructuration du bâtiment d'externat (bâtiment B), y compris le remplacement de menuiseries, notamment au niveau du bâtiment logement au lycée professionnel « Jean Mermoz » à Vire,
- 425 000 € en complément pour la restructuration des ateliers au lycée professionnel « Jean Mermoz » à Vire,
- 30 000 € pour l'étude de faisabilité destinée aux travaux d'aménagement des espaces extérieurs au lycée professionnel « Jean Mermoz » à Vire,
- 135 000 € pour la rénovation de l'amphithéâtre, du gymnase, du lieu de vie et de menuiseries extérieures (bâtiment socio-culturel) au LEPA « Les Champs de Tracy » à Vire,
- 15 000 € pour complément d'étude pour la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au lycée « Emile Littré » à Avranches,
- 120 000 € pour la réfection de carrelages au lycée maritime et aquacole à Cherbourg,

- 75 000 € pour la création d'un lieu de vie au lycée professionnel « La Roquelle » à Coutances,
- 400 000 € pour la création d'un atelier destiné aux OP au lycée professionnel « Edmond Doucet » à Equeurdreville-Hainneville,
- 225 000 € pour la restructuration du service de restauration au lycée « J. de la Morandière » à Granville,
- 300 000 € pour la création d'un lieu de vie, d'un internat fille dans l'ancienne infirmerie et d'une infirmerie dans l'externat au lycée « Claude Lehec » à Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 300 000 € pour le lancement de la rénovation du centre équestre et des ateliers de maréchalerie au LEPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 35 000 € pour la réparation et la remise en place de l'œuvre de Robert Couturier au lycée « Le Verrier » à Saint-Lô,
- 8 000 € pour complément d'étude pour l'aménagement du parking et la modification des garages à vélos au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô,
- 645 000 € pour la rénovation de l'externat, y compris les menuiseries extérieures, au lycée professionnel « de Sauxmarais » à Turlaville,
- 30 000 € pour l'étude globale de définition de besoins et de localisation des extensions, y compris la construction de l'atelier des OP, au lycée « Henri Cornat » à Valognes,
- 350 000 € pour la réfection de façades à l'EREA « P.-M. France » à La Ferté-Macé,

→ sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 129 396 € pour les équipements pédagogiques,
- 109 000 € pour le service général ;
- 700 000 € pour la mise en œuvre du marché européen pour l'acquisition de 9 postes polyvalents destinés à l'atelier demi-grand de génie chimique du lycée professionnel « de Sauxmarais » à Turlaville ;

• d'attribuer :

▲ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux,

- 4 subventions pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dépenses de fonctionnement aux établissements publics et privés

- 2 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative

- 17 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional conformément à l'annexe IV,

- 2 subventions dans le cadre de la mobilité internationale conformément à l'annexe IV,

► sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 11 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 6 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

• d'annuler, au titre des équipements, les subventions de 200 000 € et 500 000 € attribuées respectivement par délibération n° 06-339 du 21 avril 2006 et n° 06-740 du 18 septembre 2006 et versées au lycée « de Sauxmarais » à Tourlaville pour le changement de postes de l'atelier du génie chimique pour la filière « Biotechnologies », le lycée ne pouvant pas assurer la mise en œuvre du marché européen et d'émettre un titre de recettes correspondant ;

• de modifier, au titre des dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés, la délibération n° 06-740 du 18 septembre 2006 comme suit :

- la subvention de 38 000 € attribuée au LEGT « Alain » à Alençon pour l'amélioration de la production d'eau chaude n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 8 496,47 € sera utilisé pour des travaux importants en chaufferie ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la convention UPI « déficience visuelle » portant sur 46 000 € au titre de 2007, montant voté lors de l'Assemblée plénière du 23 octobre 2006 au titre des dotations de fonctionnement des EPLE,

- avec l'A.R.B.S., conformément au modèle joint en annexe, une convention de remboursement de la valeur des cartes-livres non reçues par les bénéficiaires et pour lesquelles les chèques de caution ont été débités,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-128

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions pour un montant global de 22 600 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-129

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Enseignement supérieur - hors CPER » de 1 223 000 € votée en 2007 un dossier d'un montant de 5 560 € au titre de la mobilité internationale ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe, 5 560 € à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de la Construction sise à Epron, pour 4 bourses en complément du dispositif européen ERASMUS et 4 bourse à taux complet pour un séjour hors Europe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, un avenant n° 1 à la convention du 12 décembre 2005 modifiant l'échéancier de la participation régionale à la construction des locaux de la Maison des Langues et de l'International inscrite au CPER 2000-2006, à savoir :

. 2005 =	450 000 €
. 2006 =	450 000 €
. 2007 =	1 000 000 €
. 2008 =	1 000 000 €
. 2009 =	733 000 €

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, un avenant n° 1 à la convention du 29 décembre 2005 relative à la participation régionale aux opérations de construction sur le site universitaire de Cherbourg, bibliothèque, maison de l'étudiant et locaux communs, modifiant :

- . le périmètre des constructions en retenant les opérations suivantes : bibliothèque/maison de l'étudiant/antenne médico-sociale et atelier de maintenance,
- . le montant total versé à la CUC, celui-ci étant désormais de 2 210 000 €, le solde de 230 000 € devant être versé à l'Université de Caen au titre du 1^{er} équipement de la bibliothèque,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-130

sur l'enseignement supérieur : Bourses sanitaires et sociales - recours gracieux

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 22 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 6 112 030 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations paramédicales pour un montant global de 4 849 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier :

✓ l'annexe à la délibération n° 06-954 du 10 novembre 2006, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses rectifié à la baisse :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 10-11-06	Acompte versé	Titre de recette	Montant bourse définitive
LACROIX Sandra	IFAS Croix Rouge	4 ^e allégé	893.00 €	non	893.00 €
LAOT Morgane	IFSI Flers 1	2 ^{ème}	1021.00 €	non	1021.00 €
PAIN Emilie	IFSI Croix Rouge 3	1 ^{er}	677.50 €	non	677.50 €

✓ la liste des titres de recettes à émettre dans le tableau de la délibération n° 06-1060 du 12 décembre 2006 afin de revoir à la baisse le montant du titre de recette concernant Mélanie LELIEVRE :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 10-11-06	Acompte versé	Titre de recette	Montant bourse définitive
LELIEVRE Mélanie	IFSI Lisieux 2	3 ^{ème}	1 308.50 €	654.25	654.25 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-131

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 215 000 € pour le soutien au pôle de recherches médicales,
- . 50 000 € pour le soutien à l'activité des structures de transfert de technologie,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 351 600 € pour le soutien au pôle de recherches médicales,
- . 200 000 € pour le soutien à la gestion des ressources, risques et technologies du domaine côtier,
- . 6 320 € pour le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 809 850,86 € pour le soutien aux ressources humaines dans les laboratoires,
- . 90 000 € pour le soutien à l'innovation,
- . 600 000 € pour le soutien à l'activité des structures de transfert de technologie ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- 215 000 € à l'ENSICAEN, dans le cadre du projet de recherche du LARIA en hadronbiologie,

- 50 000 € en avance remboursable à ADRIA NORMANDIE, pour le soutien à l'activité des structures de transfert de technologie,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

- 45 000 € à l'INSERM, pour le projet de recherche KORSAKOL,

- 306 600 € à l'ENSICAEN, dans le cadre du projet de recherche du LARIA en hadronbiologie,

- 60 000 € au CRITT BNC, pour la poursuite du projet CORRODYS,

- 140 000 € à l'Université de Caen (ERPCB), pour la poursuite du projet CORRODYS,

- cinq aides d'un montant total de 6320 € à l'Université de Caen, pour la participation au financement de colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1,

- 809 850,86 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires, répartis conformément aux annexes 2 et 3,

- 90 000 € au titre du soutien à l'innovation, conformément à l'annexe 4,

- 600 000 € à ADRIA NORMANDIE, pour la poursuite de ses activités en 2007 ;

- de modifier :

- la répartition des montants attribués par délibération n° 06-1061 du 12 décembre 2006 relative au soutien apporté par la Région à la Fédération de Registres des Cancers de Basse-Normandie, conformément à l'annexe 5 ;

- la délibération n° 06-745 du 18 septembre 2006 relative à l'allocation de recherche de M. Nicolas GRAINDORGE et de procéder, conformément à l'annexe 3, au versement des 4 584 € au vue de la délibération ;

- de compléter la délibération n° 06-103 du 11 décembre 2006 comme suit :

- de prévoir les dispositions suivantes relatives au versement des frais d'accueil liés aux allocations financées à 100 % :

- . pour les conventions signées en 2006 : contrôle de l'utilisation des frais d'accueil en fin de thèse,

- . pour les conventions signées à partir de 2007 : deux versements de 40 % les 2 premières années, solde versé en fin de thèse sur présentation d'un bilan financier de l'utilisation de ces fonds ;

- de prendre en compte les dépenses à compter :

- du 1^{er} janvier 2007, pour le programme CORRODYS (Centre de Corrosion Marine et Biologique),

- du 10 octobre 2006, pour la Société Etablissements H. GUERIN ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-132

sur la formation professionnelle continue : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – carte des formations

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte des modifications des structures pédagogiques prévues dans le cadre du PRDFP, pour la rentrée scolaire 2007 :

- dans les lycées publics de l'Education Nationale, conformément à l'annexe I,
- dans les lycées privés sous contrat d'association, conformément à l'annexe II,
- dans les lycées agricoles publics, conformément à l'annexe III ;

- d'inscrire et d'ouvrir au PRDFP, pour la rentrée 2007, les formations par la voie de l'apprentissage, proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe IV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-133

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 67 281,00 € pour le programme « Accueil, Information, Orientation »
- 25 990,78 € pour le programme « Outils PRDFP »,
- 104 911,00 € pour le programme « partenariat »,
- 8 305,00 € pour le financement de la VAE
- 4 000,00 € pour le financement de l'expérimentation territoriale ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 210 487,78 €, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 23 547,00 € à la Région Picardie pour les Olympiades des Métiers,
- 16 500,00 € au CRIJ pour la transformation d'un poste à temps partiel en temps plein,

- * au titre du programme « Outils PRDFP »

- 25 990,78 € à ALFAH pour la Politique Régionale pour la Formation des Personnes Handicapées (PRFPH) et le programme professionnalisation,

- * au titre du programme « partenariat »

- 102 885,00 € aux Haras Nationaux pour le projet « Equi ressources » dont 52 185,00 € pour 2007 et 50 700,00 € pour 2008,
- 2 026,00 € à HORTI-PEPI dans le cadre de l'opération « Végétal en fête »

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 2 470,00 € pour la formation des 70 heures du Diplôme d'Aide Soignant conformément à l'annexe 1,
- 5 835,00 € pour l'accompagnement de la VAE conformément à l'annexe 2 ;

* au titre du programme « de l'expérimentation territoriale »

- 4 000,00 € à l'ONISEP pour la réalisation d'une exposition, d'une vidéo et d'un livret des élèves, dans le cadre de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes des lycées professionnels ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-134

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 6 049 711,09 €, dont 3 131 481,09 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'Apprentissage ;

- d'arrêter :

- pour un montant global de 24 351 056 € les subventions de fonctionnement 2007 des CFA,

- pour un montant prévisionnel global de 2 454 608 € les subventions relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration en faveur des apprentis pour 2007 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 6 049 711,09 € dont 3 131 481,09 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour le développement de l'apprentissage, réparti comme suit :

- 4 928 660 € correspondant au solde des subventions de fonctionnement des CFA pour l'année 2007, dont 2 324 470 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 1 et 275 723 € pour l'AXE 4, conformément à l'annexe 1 - colonnes b et c,

- 983 986 € correspondant à la deuxième avance des subventions de transports, hébergement et restauration des apprentis pour l'année 2007, dont 394 223 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, conformément à l'annexe 2 ;

- 137 065,09 € à l'association ALFAH pour le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification (exercice 2007), au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 7 ;

- de modifier la délibération n°07-36 en date du 19 janvier 2007 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant global de 14 049 906, 43 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-135

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation des demandeurs
d'emploi**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 94 078,60 € au titre du solde de la convention AFPA individualisée en 2005,
- 2 022 313,42 € au titre du réseau d'accueil ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 2 387 910,52 € réparti comme suit :

- 271 518, 50 € conformément à l'annexe 1,
- 94 078,60 € conformément à l'annexe 2,
- 1 901 707,42 € conformément à l'annexe 3,
- 120 606,00 € à la DRANPE dans le cadre du renforcement de la coopération Région/ANPE ;

• de modifier la délibération n°06-749 du 18 septembre 2006 comme suit :

* au titre des actions préparatoires à la qualification et à l'emploi

- les caractéristiques des formations sont modifiées conformément à l'annexe 4 ;

• de prendre en charge, par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale de stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 2007 au protocole du PLIE 2004-2006 du Pays d'Auge Nord, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-136

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 17 560,20 € pour le programme « financements individuels »,
- 52 960,00 € pour le programme « culture, tourisme et autres secteurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Programmation de formation de base »

- 44 772 € au GRETA Sud-Normandie, conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Financements individuels »

- 17 560,20 € conformément aux annexes 2 et 3,

* au titre du programme « culture, tourisme et autres secteurs »

- 52 960 € à l'ACTEA, pour le financement des actions de formation pour 12 stagiaires ;

• de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n°6-1064 du 12 décembre 2006 :

- le montant du dossier affecté au titre du programme « Formation de base » est de 1 650 000 € et non 1 598 104,60 €,

* délibération n°07-38 du 19 janvier 2007 :

* au titre des financements individuels

- les caractéristiques d'un stagiaire de formation préparatoire au DPAS sont modifiées conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 4 et 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-137

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : mobilité internationale

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AE « Mobilité internationale » de 50 000 € votée en 2007, un dossier « aide à la mobilité internationale » d'un montant de 24 000 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la mobilité internationale, un montant global de 24 000 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge, par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-138

sur la formation professionnelle - fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la répartition des crédits FSE, au titre de l'année 2004, telle que figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-139

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 4 000 000 € votée en 2007, au titre de l'aide à l'investissement dans les CFA, un dossier de 43 965 €,
- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, une subvention de 43 965 € à Promotrans, conformément à l'annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-140

sur la formation professionnelle continue : marchés

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-141

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL)

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 930 260 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-142

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 54 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-143

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 44 510 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-144

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 7 813 € pour le dossier « Création Artistique et Animation Culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » une subvention de 7 813 € à la Compagnie Nord-Ouest Théâtre, pour l'achat d'un véhicule ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-145

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL)

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional - Culture » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, une subvention de 15 000 € à Ciné FK2 Production (Cherbourg), conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable, le Président ou le gérant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-146

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 228 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'Association Le Trident ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-147

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », un montant total de subventions de 90 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-148

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 4 032 € pour le dossier « Livre et Lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, une subvention de 4 032 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-149

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 2 000 € à l'Association Marais Page (Trévières), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-150

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 5 170 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-151

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 28 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association La Mancha ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-152

sur la culture : valorisation du patrimoine - Association CERIS

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 80 000 € à l'Association CERIS pour l'apurement de son déficit ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- versement d'un 1^{er} acompte de 40 000 € sur présentation d'un état des dettes à régler, actualisé au 31 mars 2007, visé par le liquidateur et/ou le commissaire aux comptes,

- versement d'un 2^{ème} acompte de 20 000 € sur présentation d'un état récapitulatif des règlements effectués, mentionnant les noms des bénéficiaires, la nature de la dette, la référence du règlement, la somme. Cet état devra comporter pour chaque bénéficiaire, en observation et selon le cas, la mention « dette totalement apurée » ou « dette partiellement apurée : reste à verser : x € ». Ce document devra être visé par le liquidateur et/ou le commissaire aux comptes,

- versement d'un dernier acompte à concurrence du solde à régler dans la limite de 20 000 €, sur présentation d'une balance générale rappelant :

- les dettes (bénéficiaires, nature, somme due),
- les références des règlements et les montants versés,
- les restes à payer.

Ce document devra être visé par le liquidateur et/ou le commissaire aux comptes,

- obligation de présenter un état récapitulatif global en fin d'apurement des comptes visé par le liquidateur et/ou le commissaire aux comptes dans un délai de 15 jours à partir de la date de la clôture de la liquidation des comptes (dernier règlement) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-153

sur la culture : valorisation du patrimoine - Fondation du Patrimoine

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 30 000 € à la Fondation du Patrimoine (Délégation régionale de Basse-Normandie - activités de l'année 2007) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-154

sur la culture : Normandie Patrimoine

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Normandie Patrimoine », une subvention de 450 000 € à l'Association Normandie Patrimoine, pour ses activités 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-155

sur la culture : opérations exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un dossier « Opérations exceptionnelles » d'un montant de 316 096,81 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 316 096,81 € à la Ville de Caen, pour la réalisation de l'extension du Mémorial (2^{ème} phase) ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéros et dates des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région sur ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-156

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 71 500 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 109 000 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 71 500 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 109 000 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de modifier la délibération n° 06-871 du 16 octobre 2006, comme suit :

- la subvention de 1 000 € initialement attribuée au Collectif de la SSI Manche Sud Avranches, pour le projet de la semaine de la Solidarité Internationale, est accordée à CONTINENTS SOLIDAIRES SUD MANCHE, nouvelle dénomination de ce Collectif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-157

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE «Droits de l'Homme» de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 12 118,74 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 12 118,74 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-158

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 009 624 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 009 624 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-159

sur la jeunesse et sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant global de 85 800 € dont :

- 65 300 € au titre des évènements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 20 500 € au titre du plan de développement, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-160

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux - Centres de formation

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 2 150 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 100 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'USO Mondeville Basket Ball, pour le fonctionnement de son centre de formation, pour la saison 2006/2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-161

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - bourses aux athlètes de haut niveau

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 319 350 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-162

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau – soutien aux pôles de haut niveau

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 15 000 € à l'Association Voile Performance Manche, pour la participation d'un équipage bas-normand au Tour de France à la Voile 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-163

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, une subvention de 500 € à ACTI'ORNE, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-164

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 5 250 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-165

sur l'établissement foncier de Normandie : Fonds de Minoration Foncière

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL)

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Fonds de Minoration Foncière » d'un montant global de 75 004,47 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, maître d'ouvrage, et selon des modalités d'application du Fonds de Minoration Foncière, les subventions suivantes :

- 46 313,10 € pour la financement de 39 logements locatifs sociaux à Bretteville-sur-Odon, représentant 10 % de la dépense éligible du prix de revient du foncier de l'opération de 463 131 €,

- 8 179,74 € pour la financement de 4 logements locatifs sociaux à Périers-sur-le-Dan, représentant 10 % de la dépense éligible du prix de revient du foncier de l'opération de 81 797,40 €,

- 20 511,63 € pour la financement de 3 logements locatifs sociaux à Trouville-sur-Mer, représentant 10 % de la dépense éligible du prix de revient du foncier de l'opération de 205 116,25 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-166

sur la rénovation urbaine : Communauté Urbaine de Cherbourg

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Opérations de rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € au titre du projet de rénovation urbaine engagé sur la Communauté Urbaine de Cherbourg ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour le financement de l'équipe dédiée au suivi du projet de rénovation urbaine, représentant 10 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 300 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-167

sur la rénovation urbaine : convention ANRU -Ville de Lisieux

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'approuver le programme de rénovation urbaine présenté par la ville de Lisieux dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante avec l'ANRU,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-168

**sur la rénovation urbaine : Ville d'Hérouville-Saint-Clair - Pôle Régional Santé -
modification**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de verser à la SHEMA l'ensemble de la subvention relative au Pôle Régional Santé, soit 400 000 €, accordée par délibération n° 06-982 du 10 novembre 2006, sans attendre l'achèvement de l'opération. La totalité de la subvention sera remboursable si un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention n'est pas déposé auprès du Conseil Régional dans les six mois suivant la livraison des lots de propriétés aux associations ORS (Observatoire Régional de la Santé), CORES (Comité Régional d'Education pour la Santé), CREAMI (Centre Régional d'Etudes et d'Action pour l'Insertion) et URIOPSS ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-169

sur la solidarité urbaine : signature de sept Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

• d'autoriser le Président à signer :

- les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de l'Agglomération Caennaise, de Lisieux, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, d'Argentan, de Bayeux, de Vire et de Honfleur,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-170

sur la solidarité urbaine : réalisation d'un atelier urbain « Santé et précarité » à Argentan

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la réalisation de l'atelier urbain « Santé et précarité » à Argentan ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-171

**sur la santé et territoires : actions en faveur des personnes handicapées : Association
HANDIUNI, projet MAGESTRIA**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et Solidarités » de 139 250 € votée en 2007, au titre du programme « Santé et territoires », un dossier d'un montant de 14 250 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 14 250 € à l'Association HANDIUNI, dans le cadre du projet MAGESTRIA ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-172

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 19 348,11 € ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2006 de 155 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 19 348,11 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 06-984 du 10 novembre 2006 comme suit :

- la subvention de 367,65 € initialement accordée à Madame Dominique CAMPION, domiciliée à Gavray (Manche), pour l'aménagement de son logement, est attribuée à **Monsieur** Dominique CAMPION, domicilié à Gavray ;

- la subvention de 1 606,50 € initialement accordée à Monsieur Baptiste CHISTEL, pour l'acquisition d'un fauteuil roulant, est attribuée à M. et Mme Dominique CHISTEL, ses parents, domiciliés à HEBECRENVON (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-173

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé - aides individuelles au logement » de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 13 276 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 31 777 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 13 276 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 31 777 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier les annexes des délibérations suivantes comme suit :

*** délibération n° 06-776 du 18 septembre 2006 :**

- la subvention de 33 € attribuée à Mme Odette THIERY (Argentan) est annulée (annexe I),

*** délibération n° 06-879 du 16 octobre 2006 :**

- la subvention de 770 € attribuée à Mme BALOUCH (Montfort sur Meu) est annulée (annexe II - 1),

*** délibération n° 06-987 du 10 novembre 2006 :**

- la subvention de 650 € attribuée à M. Christian MOULIN (Le Mesnil Rouxelin) est annulée (annexe I - 2),

*** délibération n° 06-1074 du 12 décembre 2006 :**

- en remplaçant, suite à des erreurs matérielles, les noms suivants :

Annexe I (1) - Mme REGENT **Victoria** et non Patricia,
Mme et M. LA MARTA-BLASCO et non Mme et M. LA MARTA-BOSCO,

Annexe I (3) - M. DENIS **Pierre** et non Pierree,

Annexe I (4) - M. RIPAUX **Gérard** et non Girard ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-174

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

* à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Soutien aux actions de solidarité » de 125 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à la Maison Bleue, pour le fonctionnement de locaux pour l'accueil de nuit et l'hébergement des familles et amis de détenus ;

* à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 06-1075 du 12 décembre 2006 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Soutien aux actions de solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 3 080 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-175

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de la cellule d'assistance technique à l'entretien et la restauration des zones humides du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour la période 2007-2012, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-176

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 373 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest, pour que son antenne bas-normande réalise les actions prévues par la convention 2007 ,

- 13 000 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels, pour les actions prévues par la convention 2007,

- 5 000 € au CPIE du Cotentin, pour les suivis batrachologiques en Basse-Normandie,

- 305 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand, au titre de la cotisation statutaire 2007 de la Région ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier du CPIE du Cotentin : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve d'un récapitulatif des dépenses signé du Président de l'association. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger à la règle d'antériorité du Conseil Régional pour les actions réalisées par le Conservatoire Botanique National de Brest dans le cadre de la convention 2007 et pour celles du CPIE du Cotentin ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest, jointe en annexe,

- la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-177

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 331 738,29 € dont :

- 8 442,50 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,
- 323 295,79 € au titre de la gestion de la période transitoire ;

• d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 3 442,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne, pour les actions de communication 2007,

- 500 € à l'Enseignement agricole public de l'Orne à Sées, pour la réalisation d'un outil pédagogique autour de la nouvelle station d'épuration,

- 1 500 € à la FDPPMA 14, pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Calvados »,

- 1 500 € à la FDPPMA 61, pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Orne »,

- 1 500 € à la FDPPMA 50, pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Manche » ;

→ au titre de la période transitoire :

- 323 295,79 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle :

- d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement du solde de la subvention attribuée par délibération n° 02-666 du 18 octobre 2002, au SIVOM de Honfleur, pour la réalisation d'une station d'épuration ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-178

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 1 520 000 € votée en 2007, un montant global de 35 328 € dont 22 525 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 040 000 € votée en 2007, un montant de 85 754 € dont :

. 7 750 € pour le dossier « contrat ATEnEE »,

. 7 104 € pour le dossier « Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 170 000 € votée en 2007, un montant de 2 500 € pour le dossier « Energies renouvelables » ;

• d'attribuer :

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- 2 500 € au Collectif Citoyen Normand à Athis-de-l'Orne, pour l'organisation d'un salon sur l'énergie et l'habitat sain, le 25 mars 2007,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 758 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-3),

- 9 657 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour des installations géothermiques,

- 2 110 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'une petite éolienne,

☐ au titre du dossier « Volet territorial de la politique énergie »

Hors Pôle d'Excellence Rurale

Contrat ATEnEE

- 7 750 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la partie animation du contrat ATEnEE (2^{ème} année),

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 7 104 € à la Commune de Saint-Martin-de-la-Lieue, pour une approche environnementale de l'urbanisme sur leur commune ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 06-675 du 7 juillet 2006 comme suit :

- la subvention de 500 € accordée à M. Maurice CLIQUE, pour la pose d'un chauffe-eau solaire est attribuée à Mme Arlette CLIQUE ; M. CLIQUE étant décédé ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de valider les nouvelles fiches d'aide énergie jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec Caen Expo congrès, pour l'organisation du salon de l'habitat à Caen, du 16 au 19 mars 2007,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-179

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 5 000 € à l'Association Respect©, pour l'adhésion 2007 de la Région Basse-Normandie,
 - 1 500 € à la Commission Spéciale et Permanente d'Information (CSPI) de la Hague, pour ses actions d'information,
 - 23 500 € au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, pour la réalisation de ses actions prévues dans le cadre de la convention 2007 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les actions réalisées par le GRAINE dans le cadre de la convention 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-180

sur l'agriculture : actions territorialisées - forêt-bois - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agriculture Actions territorialisées » de 200 000 € votée en 2007, un dossier « Actions territorialisées » d'un montant de 53 350 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 53 350 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF), pour la mise en œuvre d'un diagnostic forestier régional et de 10 déclinaisons locales pour le développement de chartes forestières de territoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-181

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
élevage bovin (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € (subvention forfaitaire) à l'Association Festival de l'élevage d'Argentan, pour l'organisation d'une manifestation agricole dans le cadre de la Foire Quasimodo,

- 5 000 € au Syndicat Départemental des éleveurs de la race Prim'Holstein du Calvados, soit 8,75 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 57 120 €, pour la Foire de Vire. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-182

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières-
production légumière et horticole (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-269 du 15 avril 2005 comme suit :

- la subvention de 42 000 € attribuée au SILEBAN, pour l'installation d'une plateforme territoriale pour l'insertion en maraîchage et horticulture (1^{ère} année), n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde sera affecté au financement de la réalisation des actions 2005 et 2006 (1^{ère} et 2^{ème} années) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-183

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique (investissement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 48 486 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 48 486 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de Madame Aline LEVEILLE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-184

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 25 953,25 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, un montant total de 25 953,25 € d'aides à la certification biologique, réparties conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-185

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales – installation et emploi agricole –
promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 40 736,42 € pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;

- 2 212,68 € en complément de l'aide de 6 787,59 € accordée par délibération n° 06-1084 du 12 décembre 2006, pour la prise en charge du contrat de parrainage de 12 mois de M. Benoît PASSILY, afin de prendre en charge la totalité de la durée du stage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-186

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides
aux agriculteurs récemment installés (investissement)**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 34 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 34 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe, pour les dossiers d'aide aux investissements productifs,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 €, la subvention correspondante sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant :

- le dossier de Monsieur Alban NOTTEAU,

- la subvention accordée par délibération n° 06-785 du 18 septembre 2006, à Monsieur Florian LACAINÉ ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 06-785 du 18 septembre 2006, en remplaçant la dénomination « GAEC des 3 Portes » par « GAEC DES PORTES » et la nature de l'investissement « andaineur » par « désileuse » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-187

sur l'agriculture : appui aux filières transversales – installation et emploi agricole – aides aux agriculteurs récemment installés (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 105 € au GAEC Anne et Fils à Ecorches (Orne), pour la réalisation du bilan zootechnique d'un troupeau laitier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-188

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une subvention de 2 500 € à Mme BOUTY Sylvie à Coquainvilliers (Calvados), pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole polyvalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-189

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - pôle de compétitivité

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Filière équine » d'un montant de 15 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une aide de 15 000 €, taux d'aide 42 %, aux Haras Nationaux, pour le projet Equi-ressources (portail internet, base de données, remise en état des locaux, mobilier de bureau, matériel informatique) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-190

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval (investissement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 5 951 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 5 951 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-191

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 106 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 106 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de la Fédération des Conseils des Chevaux et des Equidés de France ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-192

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité – (investissement)

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 1 148 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 1 148 € à Madame Christine GAMAURY à la Graverie (Calvados), pour l'acquisition d'un équipement frigorifique et d'une vitrine réfrigérée de marché (taux d'aide 20 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-193

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 800 000 € votée en 2007, un dossier « Etude » d'un montant de 26 278 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 26 278 € à Arvalis-Institut du Végétal, pour la réalisation des actions 2 et 3 du volet 1, et de l'action 2 du volet 2 de son programme d'études 2006-2007 (taux d'aide 50 %) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-194

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole - demande de dérogation

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle de la déchéance quadriennale afin de permettre le versement des subventions suivantes, pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage, soit :

- 9 503,37 € accordés par délibération n °00-154 du 17 mars 2000 à l'EARL DU SOLEIL à Saint-Bomer-les-Forges (Orne),

- 5 895,97 € accordés par délibération n° 00-219 du 21 avril 2000 à l'EARL DU CHENE DE LA CLEF à La Coulonches (Orne) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-195

sur le personnel de la Région : mission d'assistance technique

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire la mission d'assistance technique confiée à un professeur agrégé de droit public dans le cadre de la mise en place d'une association de préfiguration concernant la création d'un Institut des Droits de l'Homme, à compter du 1^{er} mars 2007, pour une durée d'un an et aux conditions définies dans la délibération n° 06-201 du 24 février 2006 ;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-196

sur le personnel de la Région : rémunération de formateurs

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de formation, le taux de la rémunération des formateurs sur les bases suivantes :

	MONTANTS BRUTS		
	1 heure	½ journée	1 journée
Préparation de cours	20		
Formations simples	35	125	250
Formations complexes	50	175	350

- de prendre en charge en tant que de besoin les frais de déplacements des formateurs ;

- d'imputer les dépenses résultant des présentes dispositions :

- * *sur le chapitre 930 du Budget de la Région*, pour les formations destinées aux agents des services de la Région et aux Elus,
- * *sur le chapitre 932 du Budget de la Région*, pour les actions à destination des agents des lycées,
- * *sur le chapitre 933 du Budget de la Région*, pour les formations destinées aux agents des services de l'Inventaire du Patrimoine,
- * *sur le chapitre 944 du Budget de la Région*, pour les formations concernant les collaborateurs des groupes politiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-197

sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, conformément aux dispositions de la délibération n° 05-08 du 11 février 2005 et au titre de l'année 2007, les subventions suivantes :

- 42 000 € à la Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale (MGPAT),

- 2 500 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 4 850 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-198

sur le personnel de la Région : attribution d'une subvention à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un acompte de 11 000 € à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie, pour ses activités 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-199

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 050 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-200

sur le Fonds d'Interventions Régional : Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 5 300 € à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France, correspondant à la cotisation de la Région, pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-201

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Régions de France

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 56 886 € à l'Association des Régions de France, correspondant à la cotisation de la Région, pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-201 bis

sur le Fonds d'Interventions Régional : Institut de la Décentralisation

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 13 077,82 € à l'Institut de la Décentralisation, correspondant à la cotisation de la Région, pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-202

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant de 6 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	Organisation du Carnaval de Granville du 16 au 20 février 2007	6 000,00 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-203

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Jogging Club de Vimoutiers	Foulées du Terroir le dimanche 2 septembre 2007	500,00 €
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-end de la randonnée et des sports les 15 et 16 septembre 2007 à Thury Harcourt	3 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-204

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Cricqueboeuf (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Commune de Juaye Mondaye (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Commune de Mortagne au Perche (61)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-205

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association des Éclaireuses et Éclaireurs de France	Assemblée Générale Nationale des Éclaireuses et Éclaireurs de France les 17 et 18 mars 2007 à Caen	5 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-206

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réunie le vendredi 2 mars 2007, à 12 H 45, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. FORAFO, Mmes LOWY, CAUCHY, COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, SOUBIEN, DESCHAMPS, LECOSTEY, Mme AMELINE, M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR